

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 31470**

Intitulé

MASTER : MASTER Urbanisme et aménagement (fiche nationale)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Lumière - Lyon 2, Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), École nationale des travaux publics de l'État (ENTPE), Université de Bretagne Occidentale - Brest, Université de Caen Normandie, Université de Lorraine, Université de Nantes, Université de Perpignan Via Domitia, Université de Reims Champagne-Ardenne, Université du Havre, Université du Littoral Côte d'Opale, Université Grenoble Alpes (UGA), Université Jean Jaurès - Toulouse 2, Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, Université Paul Valéry - Montpellier 3, Université de Rennes 2, Université de Strasbourg, Université de Lille, Université de Tours, Aix-Marseille Université	Administrateur Général, Recteur de l'académie, Chancelier des universités ; Président de l'Université accréditée pour délivrer le diplôme.

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

341m Aménagement du territoire, urbanisme, 341n Etudes en urbanisme et aménagement, 341p Gestion de l'espace et mise en oeuvre des projets

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

- Observation des dynamiques territoriales et urbaines et de leurs interrelations à différentes échelles
- Analyse des problématiques territoriales et des jeux d'acteurs (publics et privés)
- Evaluation des actions menées
- Restitution, mise en partage et en débat des connaissances auprès des acteurs
- Accompagnement de l'élaboration et de la mise en œuvre des projets portés par les acteurs du territoire
- Elaboration de diagnostic de territoire
- Elaboration de prospective territoriale
- Identification des enjeux dans la perspective de définir des stratégies et une prospective territoriale et urbaine
- Définition de projets urbains et territoriaux et de leurs dimensions locales en termes de vocations, d'organisation spatiale, d'usages, de valeur patrimoniale et de projets de vie (occupation des sols, paysages, formes urbaines, mobilités, espace public...)
- Accompagnement des acteurs dans les démarches de planification spatiale et de l'urbanisme
- Coordination et pilotage de l'ensemble des actions et des processus de l'urbanisme opérationnel (de l'action foncière jusqu'à la mise en œuvre d'opérations d'aménagement)
- Animation de projets urbains et territoriaux
- Organisation des interfaces entre maîtrise d'ouvrage, maîtrise d'œuvre et avec les habitants, les utilisateurs et les usagers
- Programmation urbaine
- Gestion du droit des sols
- Rédaction de cahiers des charges de consultation de prestataires
- Recrutement des différents prestataires et partenaires intervenants dans le processus, tant en phase de conception (études) que de réalisation (travaux)
- Veille stratégique
 - Produire et mobiliser des connaissances et des analyses dans les domaines liés à l'urbanisme, l'aménagement et à la gestion des villes et des territoires
 - Rendre disponibles les connaissances et analyses dans les domaines liés à l'urbanisme, l'aménagement et à la gestion des villes et des territoires
 - Problématiser une situation urbaine ou territoriale dans une perspective d'action collective à différentes échelles temporelles et spatiales
 - Elaborer, concevoir, proposer, des projets de territoire et des interventions sur l'espace
 - Conduire des projets de territoire et des initiatives locales de manière transversale, opérationnelle, en intégrant les différentes politiques publiques
 - Assumer la responsabilité sociale de l'urbaniste en adaptant sa pratique professionnelle dans le temps et en fonction des contextes
- Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention

- Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
- Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale
- Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines
- Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines
- Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux

- Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
- Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles
- Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe
- Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Chaque mention peut être déclinée en parcours (anciennement spécialités) permettant d'acquérir des compétences complémentaires. Pour plus d'information, se reporter aux liens renvoyant sur les sites des différentes universités habilités/accrédités.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- M : Activités spécialisées, scientifiques et techniques
- O : Administration publique
 - Urbaniste
- Chargé d'études
- Analyste
- Consultant
- Chargé d'affaires
- Chargé de mission
- Chargé de développement
- Assistant chef de projet
- Chef de projet
- Responsable de service
- Chargé d'opération

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1802 : Développement local

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

C1503 : Management de projet immobilier

K1401 : Conception et pilotage de la politique des pouvoirs publics

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances, compétences et blocs de compétences constitutifs du diplôme. Ces éléments sont appréciés soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Concernant l'évaluation des blocs de compétences, chaque certificateur accrédité met en œuvre les modalités qu'il juge adaptées : rendu de travaux, mise en situation, évaluation de projet, etc. Ces modalités d'évaluation peuvent être adaptées en fonction du chemin d'accès à la certification : formation initiale, VAE, formation continue.

Chaque ensemble d'enseignements a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Pour l'obtention du grade de master, une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade de licence.

Bloc de compétence :

INTITULÉ

DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 31470 - Usages avancés et spécialisés des outils numériques	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention - Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 31470 - Développement et intégration de savoirs hautement spécialisés	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale - Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines - Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines - Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux - Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 31470 - Communication spécialisée pour le transfert de connaissances	<ul style="list-style-type: none"> - Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation - Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 31470 - Appui à la transformation en contexte professionnel	<ul style="list-style-type: none"> - Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles - Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe - Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif - Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

QUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle		X
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Composition définie par le Code de l'éducation : article L613-4 modifié par la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 - art. 78

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master, publié au J.O du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de master
- Arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Aix-Marseille Université, arrêté du : 17/05/2018
- Cnam Paris, arrêté du : 24/08/2016
- École nationale des travaux publics de l'État, arrêté du : 24/06/2016
- Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3, arrêté du : 27/05/2016
- Université de Bretagne Occidentale - Brest, arrêté du : 25/07/2017
- Université de Caen Normandie, arrêté du : 28/09/2017
- Université de Lorraine, arrêté du : 19/02/2018
- Université de Nantes, arrêté du : 19/07/2017
- Université de Perpignan Via Domitia, arrêté du : 06/11/2017

- Université de Reims Champagne-Ardenne, arrêté du : 18/05/2018
- Université du Havre, arrêté du : 08/06/2017
- Université du Littoral Côte d'Opale, arrêté du : 19/06/2015
- Université Grenoble Alpes, arrêté du : 11/07/2016
- Université Jean-Jaures - Toulouse 2, arrêté du : 15/04/2016
- Université Lumière - Lyon 2, arrêté du : 23/05/2016
- Université Panthéon Sorbonne - Paris 1, arrêté du : 22/03/2016
- Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12, arrêté du : 16/07/2015
- Université Paris-Est Marne-La-Vallée, arrêté du : 15/06/2015
- Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10, arrêté du : 30/06/2017
- Université Paul Valéry - Montpellier 3, arrêté du : 23/03/2018
- Université Rennes 2, arrêté du : 29/06/2017
- Université de Strasbourg, arrêté du : 28/08/2018
- Université de Lille, arrêté du : 17/06/2015
- Université de Tours, arrêté du : 22/05/2018

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- **Décret VAE - Code de l'éducation : article L 613-3 modifié par la loi n° 2015-366 du 31 mars 2015**
- **Décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience**

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

Autres sources d'information :

Pour plus d'informations se reporter au site web des établissements.

[École nationale des travaux publics de l'État](#)

[Cnam](#)

[Université Bordeaux Montaigne - Bordeaux 3](#)

[Université de Bretagne Occidentale - Brest](#)

[Université de Caen Normandie](#)

[Université de Lorraine](#)

[Université de Nantes](#)

[Université de Perpignan Via Domitia](#)

[Université de Reims Champagne-Ardenne](#)

[Université du Havre](#)

[Université du Littoral Côte d'Opale](#)

[Université Grenoble Alpes](#)

[Université Jean-Jaures - Toulouse 2](#)

[Université Lumière - Lyon 2](#)

[Université Panthéon Sorbonne - Paris 1](#)

[Université Paris-Est Créteil Val-De-Marne - Paris 12](#)

[Université Paris-Est Marne-La-Vallée](#)

[Université Paris-Ouest-Nanterre-La Défense - Paris 10](#)

[Université Paul Valéry - Montpellier 3](#)

[Université Rennes 2](#)

[Université de Strasbourg](#)

[Université de Lille](#)

[Université de Tours](#)

[Aix Marseille Université](#)

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :